



Vernier Aquatics

CONDITIONS GÉNÉRALES

Version 09.2023

VERNIER AQUATICS

VERNIER AQUATICS

Conditions générales

Table des matières

Introduction	3
Prestations du Club.....	3
Modalités d'inscription	3
Cours d'essai	3
Inscriptions	3
Réductions	4
Inscription tardive	4
Réinscription	4
Modalités de paiement	4
Frais	5
Cotisation	5
Licence.....	5
Cotisation de membre à Swiss Aquatics	5
Frais de compétition	5
Frais de camp	5
Equipement	5
Annulation d'inscription / résiliation des membres.....	5
En cours de saison.....	5
En fin de saison.....	6
Organisation des cours et camps.....	6
Absence des membres.....	6
Annulation des cours / camps par le Club	6
Accès	7
Compétitions, tests et camps	7
Locaux	7
Comportement	7
Comportement des entraîneurs	7
Comportement des membres	7
Comportement des parents (ou des représentants légaux)	7
Responsabilité.....	8
Données personnelles.....	8

Droits à l'image..... 8
Exclusion..... 8
Droit applicable et for 9

Introduction

- Les présentes conditions générales ont pour but de fixer les modalités de partenariat entre le Club VERNIER AQUATICS (ci-après : le Club) et les personnes inscrites à un cours offert par le Club (ci-après : les membres).
- Par leur inscription au Club, les membres (ou leurs représentants légaux pour les enfants mineurs) acceptent les présentes conditions générales, s'engageant ainsi à en respecter les principes fondateurs.

Prestations du Club

- L'offre de cours, le planning ainsi que les tarifs sont disponibles sur le site internet du Club : www.vernieraquatics.ch
- Le Club s'engage à fournir la prestation pour laquelle les membres se sont inscrits.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les jours fériés ou les vacances scolaires sauf mention explicite par les entraîneurs en début de saison.
- Afin d'assurer la meilleure qualité de cours pour chaque membre, le Club se réserve le droit d'adapter la grille des cours et/ou de proposer une réaffectation des membres dans un autre niveau. Le Club est également tributaire des éventuels changements opérés par la Ville de Vernier.

Modalités d'inscription

Cours d'essai

- Les nouveaux membres bénéficient de deux cours d'essai gratuits. Sur demande motivée, un troisième cours gratuit peut être organisé.
- Après les cours d'essai, l'inscription en ligne est obligatoire pour poursuivre les activités.

Inscriptions

- L'inscription au cours s'effectue directement en ligne sur le www.vernieraquatics.ch. Les personnes ne disposant pas d'accès à internet peuvent exceptionnellement prendre contact avec le Club par téléphone au 076.679.33.25.
- Sans inscription en ligne, le Club se réserve le droit de ne plus accueillir le membre aux entraînements. A contrario, une inscription en ligne sans la présence en cours donnera lieu à des frais administratifs à hauteur de CHF 150.- et l'exclusion automatique du membre.

- Les informations saisies à l'inscription sont sous la responsabilité des membres. Ceux-ci s'engagent à transmettre des informations correctes (adresse, date de naissance, n°AVS, etc).
- L'inscription est définitive et valable pour une saison complète. Elle engage la création d'une facture de cotisation.
- Une confirmation d'inscription est envoyée par courriel et fait office de preuve.
- Aucune inscription n'est prise en compte si une précédente facture reste impayée (sauf cas exceptionnel).

Réductions

- Les membres qui souhaitent faire valoir un chèque famille pour l'inscription doivent le remettre à l'entraîneur au plus tard les deux premières semaines de cours. Le montant du chèque famille est déduit de la facture si celle-ci n'est pas encore payée. Le montant est remboursé aux membres ou à leur représentant légal si la facture a déjà été réglée.
- Si plusieurs membres d'une même fratrie vivant sous le même toit s'inscrivent lors d'une même saison, le Club applique le rabais suivant : CHF 100.- pour la 2^{ème} inscription, CHF 150.- pour la 3^{ème} et plus. Le représentant légal doit en faire la demande lors de l'inscription.
- Si le membre s'inscrit à plusieurs cours, le cours le moins cher bénéficie d'un rabais de 30% sur la cotisation annuelle. Le membre doit en faire la demande lors de l'inscription.

Inscription tardive

- En cas d'inscription à partir de la mi-saison, seule la moitié de la cotisation est due.

Réinscription

- La réinscription n'est pas automatique. Les membres doivent effectuer une nouvelle inscription sur le site internet du Club à chaque début de saison afin de réserver leur place et mettre à jour leurs coordonnées.

Modalités de paiement

- Les factures sont envoyées par courriel depuis finances@vernieraquatics.ch
- Les membres qui souhaitent obtenir une facture en version papier doivent prendre contact par courriel à info@vernieraquatics.ch
- Les finances de cours sont à payer dans les 30 jours
- Le non-paiement des cours n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription
- En cas de non-paiement, le club se réserve le droit de refuser l'accès aux cours.

- Toutes les demandes particulières d'échelonnement, de contestation ou de réclamation doivent parvenir à finances@vernieraquatics.ch avant la date d'échéance de la facture. Passé ce délai, les demandes, contestations ou réclamations ne seront plus possibles.
- A partir du 3^{ème} rappel, le Club applique des frais supplémentaires d'un montant forfaitaire de CHF 40.- quel que soit le montant de la facture
- Le club se réserve le droit de solliciter un organisme de recouvrement en cas de non-paiement de la facture suite à plusieurs rappels.

Frais

Cotisation

- La cotisation annuelle donne droit à l'accès aux piscines déterminées par les entraîneurs ainsi que la prise en charge des membres selon l'horaire défini.

Licence

- La licence est facturée aux membres des sections qui prennent part à des compétitions durant l'année. Le montant est fixé chaque année par la Fédération (CHF 150.- au 28.09.2023)

Cotisation de membre à Swiss Aquatics

- La cotisation à Swiss Aquatics est facturée aux membres. Le montant est fixé chaque année par la Fédération (CHF 35.- au 28.09.2023).

Frais de compétition

- Les frais de start sont fixés par le Club organisateur de la compétition. Ils sont variables en fonction du lieu, du type d'événement ainsi que du nombre d'athlètes inscrits.
- Les frais de déplacement, hébergement et repas lors d'une compétition en dehors de la Suisse romande sont répartis entre les membres participants.
- Ces frais donnent lieu à une facturation complémentaire en cours d'année.

Frais de camp

- Les camps organisés pendant les vacances scolaires sont facturés en fonction de la durée.

Equipement

- Les équipements fournis par le Club donnent lieu à une facturation séparée.

Annulation d'inscription / résiliation des membres

En cours de saison

- Toute résiliation ou annulation d'inscription doit être annoncée par courriel à info@vernieraquatics.ch

- L'annulation / résiliation par téléphone n'est pas acceptée.
- Les annulations / résiliations sont prises en compte jusqu'à 30 jours après le 1^{er} cours. Dans ce cas de figure, 50% de la cotisation est due. Passé ce délai, la cotisation doit être payée dans son intégralité.
- En cas d'annulation / résiliation pour motifs justifiés (déménagement, etc.), le comité évalue la possibilité d'un remboursement de maximum 50% de la cotisation.

En fin de saison

- En fin de saison, les entraîneurs orientent les membres sur la ou les catégories envisagées lors de la prochaine saison. Les membres qui ne souhaitent pas poursuivre leur activité la saison suivante annoncent leur départ par écrit à l'adresse info@vernieraquatics.ch avant le 31 juillet. Passé ce délai, et sans nouvelles de la part du membre, le Club se réserve le droit de facturer immédiatement les arriérés sans rappel préalable. Toute demande éventuelle de libre passage sera mise en suspens jusqu'à paiement complet du montant dû.

Organisation des cours et camps

Absence des membres

- Toute absence doit être annoncée à l'entraîneur avant le début du cours / camp. Toute absence planifiée doit être communiquée le plus tôt possible à l'entraîneur.
- L'absence au cours sans certificat médical, ou avec un certificat médical d'une durée inférieure à 12 semaines consécutives, ne donne droit à aucun remboursement et aucun rattrapage.
- Pour tout arrêt supérieur à 12 semaines consécutives, justifié par un certificat médical, les membres bénéficient d'une réduction de 20% de la cotisation.

Annulation des cours / camps par le Club

- En cas de maladie et/ou d'absence d'un entraîneur, le Club met tout en œuvre pour organiser son remplacement.
Cependant :
 - en cas d'impossibilité d'assurer le cours / camp par l'entraîneur, les membres sont informés par courriel ou par SMS. Aucun remboursement n'est effectué.
 - en cas d'annulation de cours / camp pour un problème technique ou sanitaire, les membres sont informés par courriel ou par SMS. Aucun remboursement n'est effectué.
 - en cas d'annulation de cours / camp en raison de l'indisponibilité des entraîneurs qui doivent juger lors de compétitions, les membres sont informés par courriel ou par SMS. Aucun remboursement n'est effectué.

- en cas d'annulation de cours / camp en raison d'une décision fédérale, cantonale ou municipale, il n'est pas possible de rattraper les cours. Aucun remboursement n'est effectué.

Accès

- Pour les cours ayant lieu à la Piscine du Lignon, le Club offre une carte d'accès personnelle et non transmissible. En cas de perte, la carte est facturée CHF 20.-.
- Un badge ou une clé d'accès aux piscines sont transmis par la Ville de Vernier aux entraîneurs. En cas de perte, un forfait de CHF 100.- est facturé pour le badge, respectivement CHF 150.- pour la clé.

Compétitions, tests et camps

- Les participations aux compétitions, tests et camps sont déterminées par les entraîneurs.
- Le club se réserve le droit d'exclure un membre, ou d'annuler sa participation à une ou plusieurs compétitions, en cas d'arriérés de paiement ou de non-participation aux entraînements et camps..
- Il n'existe pas un droit absolu à participer aux compétitions. L'entraîneur seul décide si l'athlète peut participer aux compétitions.

Locaux

- Les membres sont tenus de respecter l'ordre et la propreté des lieux mis à disposition par la Commune sous la responsabilité du Club
- Les représentants légaux ne sont pas autorisés à accompagner les enfants dans les vestiaires ou au bord du bassin. Les enfants jusqu'à 6 ans peuvent être accompagnés dans les vestiaires durant les 2 premières semaines de cours, à titre exceptionnel.

Comportement

Comportement des entraîneurs

- Les entraîneurs s'engagent à respecter les [neuf principes de la charte d'éthique pour le sport suisse.](#)

Comportement des membres

- Les membres s'engagent à respecter la charte des nageurs et nageuses.

Comportement des parents (ou des représentants légaux)

- Les parents respectent les directives du Club. Ils adhèrent à sa philosophie et à sa politique. Ils soutiennent les décisions des responsables, du comité et/ou des entraîneurs.
 - Les parents soutiennent le Club et s'engagent, dans la mesure de leur possibilité, aux événements sportifs organisés par le Club.
-

- Les parents s'engagent à respecter la charte des parents.

Responsabilité

- Chaque membre est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile.
- Le Club décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'effets personnels, d'argent, de vêtements, dans les vestiaires ou autres lieux de compétition, etc.
- Les membres sont sous la responsabilité pédagogique des entraîneurs durant toute la durée des cours mais en aucun cas pour la période précédent ou suivant l'activité.
- Le Club ne pourrait être tenu responsable de quoique ce soit avant ou après l'entraînement même à l'intérieur de l'établissement
- Les parents s'engagent à être présents à la fin des cours pour récupérer leurs enfants à l'heure.

Données personnelles

- Les membres veillent à transmettre toute modification des données pertinentes au regard de l'inscription (adresse, courriel, téléphone).
- Les copies des pièces d'identité sont demandées aux membres en début de saison de compétition et ce dans le but de répondre aux exigences de la Fédération en matière de licences
- Les données personnelles des membres sont traitées en toute confidentialité
- Le Club s'engage à ne pas communiquer les informations personnelles à des tiers, à l'exception des informations nécessaires à la gestion administrative des compétitions

Droits à l'image

- Durant les cours, les membres peuvent être pris en photo ou en vidéo par les membres du Club. Ces supports de même que les noms et prénoms des membres peuvent être utilisés à des fins de promotion et d'information par le club ou d'autres médias.
- Sauf opposition signalée par courriel à l'adresse info@vernieraquatics.ch, le consentement perdure pour une durée indéterminée.

Exclusion

- Tout membre qui ne respecte pas les présentes conditions générales s'expose au risque d'être exclu des cours sans remboursement.
- En cas de comportement inadapté, les membres peuvent être exclu-e-s de

manière provisoire ou définitive sans remboursement ou compensation.
Le non-paiement d'une facture peut entraîner l'exclusion du membre et la
facture concernée restera due dans sa totalité.

Droit applicable et for

- Les présentes CG sont soumises exclusivement au Droit suisse. Le for exclusif pour tout litige est Genève.